

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : ..... 20/TPC/3246	Date (visite) : ..... 07/01/2020
Valable jusqu'au : ..... 06/01/2030	Diagnosticteur : Mr OSZUS Jora
Type de bâtiment : ..... Habitation (en maison individuelle)	Certification : LCC QUALIXPERT n°C1792 obtenue le 12/04/2015
Année de construction : ..... 1978 - 1982	Signature : 
Surface habitable : ..... 155 m²	
Adresse : ..... 6 IMPASSE JEAN JAURES 65430 SOUES	
Propriétaire : Nom : ..... INDIVISION CRUZ Adresse : ..... 8 IMPASSE JEAN JAURES 65430 SOUES	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : ..... Adresse : .....

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Gaz naturel : 18 473 kWh <sub>EP</sub> Bois : 8 459 kWh <sub>EP</sub>	26 933 kWh <sub>EP</sub>	1 414 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 3 358 kWh <sub>EP</sub>	3 358 kWh <sub>EP</sub>	196 €
Refroidissement	-	-	-
<b>CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES REVENDES</b>	Gaz Naturel : 21 832 kWh <sub>EP</sub> Bois : 8 459 kWh <sub>EP</sub>	30 291 kWh <sub>EP</sub>	1 644 € (dont abonnement: 234 €)

### Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **195 kWh<sub>EP</sub>/m².an**

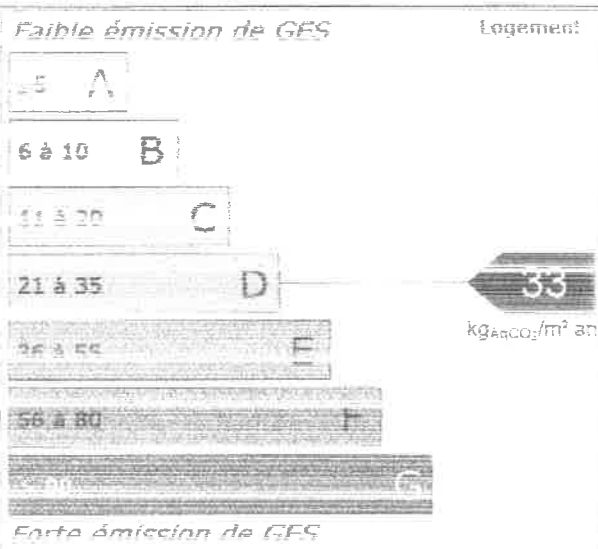
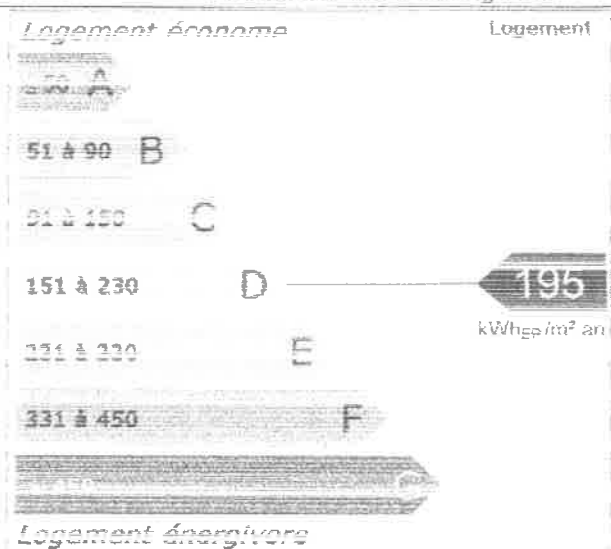
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

### Emissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **33 kg<sub>eqCO2</sub>/m².an**



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Scriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<p><b>Plancher :</b> Plancher double avec lame d'air d'épaisseur 35 cm donnant sur l'extérieur avec isolation répartie (8 cm)</p> <p><b>Structure :</b> Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton reposant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (8 cm)</p> <p><b>Plancher bas :</b> Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé reposant sur un comble faiblement ventilé</p> <p><b>Menuiseries :</b> Menuiseries (portes) bois avec double vitrage Vitrages battants métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets intérieurs bois Vitrages battants métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée sans isolation solaire</p> <p><b>Protection solaire :</b> Plancher bas :</p>	<p><b>Système de chauffage :</b> Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000 avec thermostat d'ambiance</p> <p>Poêle / insert bois (système individuel)</p>	<p><b>Système de production d'ECS :</b> Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000 avec thermostat d'ambiance</p>
<p><b>Menuiseries :</b> Plancher bas :</p>	<p><b>Système de refroidissement :</b> Néant</p>	<p><b>Système de ventilation :</b> Naturelle par ouverture des fenêtres</p>
<p><b>Plancher bas :</b> Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton reposant sur un sous-sol avec isolation minérale ou sur sous-ferraillage</p>	<p><b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Néant</p>	

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 54,6 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an  
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Nombre d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :  
Poêle / insert bois (système individuel)

### Pourquoi un diagnostic

pour informer le futur locataire ou acheteur ;  
pour comparer différents logements entre eux ;  
pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Les consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent dans des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'usage ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de ce qui est prévu dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures d'intérieur respectives de jour et de nuit, pertes de chaleur au travers des parois), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la température du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'intérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Consommation des équipements

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en partant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires photovoltaïques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes les énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et dans les documents.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez !! La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 5 °C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vaques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Commandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conversionnaire	Effort d'investissement	Économies	Rapacité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau	143	5000	1000	10 ans	30%

**Détail :** La pompe à chaleur air/eau prélève la chaleur présente dans l'air extérieur pour chauffer de l'eau, afin d'assurer les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de votre logement. En consommant très peu d'énergie, la pompe à chaleur air/eau constitue une alternative économique et écologique aux chauffages classiques. Seul un professionnel qualifié peut vous en proposer l'installation.

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapacité du retour sur investissement</b>
● moins de 100 € TTC/an	€ moins de 200 € TTC	● moins de 5 ans
● de 100 à 200 € TTC/an	€€ de 200 à 1000 € TTC	● de 5 à 10 ans
● de 200 à 300 € TTC/an	€€€ de 1000 à 5000 € TTC	● de 10 à 15 ans
● plus de 300 € TTC/an	€€€€ plus de 5000 € TTC	● plus de 15 ans

### Commentaires

N°554

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 17 octobre 2012, arrêté du 15 décembre 2010, 22 mars 2017, arrêtés du 9 février 2012, décret 2006-1050, 2006-1114, 2006-1170, Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info énergie : [http://www.madame.fr/particuliers/DIE/info\\_energie](http://www.madame.fr/particuliers/DIE/info_energie)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

Pour plus d'informations : [solution.diagnostic@yahoofr.fr](mailto:solution.diagnostic@yahoofr.fr) ou [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 1/ rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)

## Diagnostic de performance énergétique

### Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement.durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	65 Hautes Pyrénées
	Altitude	336 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1978 - 1982
	Surface habitable du lot	155 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveau	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs	Mur double avec lame d'air d'épaisseur 35 cm donnant sur l'extérieur avec isolation répartie (8 cm) Surface : 102 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,35 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un sous-sol avec isolation intrinsèque ou en sous-face (4 cm) Surface : 155 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un sous-sol, U : 0,69 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (8 cm) Surface : 110 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,42 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Surface : 45 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 2 W/m <sup>2</sup> °C, b : 0,9	
Enveloppe	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Est, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Surface : 3,64 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75°, Absence de masque, U <sub>ij</sub> : 2,4 W/m <sup>2</sup> °C, U <sub>w</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Nord, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Surface : 0,07 m <sup>2</sup> , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75°, Absence de masque, U <sub>ij</sub> : 2,4 W/m <sup>2</sup> °C, U <sub>w</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Surface : 9,05 m <sup>2</sup> , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75°, Absence de masque, U <sub>ij</sub> : 2,4 W/m <sup>2</sup> °C, U <sub>w</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Surface : 1,34 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75°, Absence de masque, U <sub>ij</sub> : 2,4 W/m <sup>2</sup> °C, U <sub>w</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Nord, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire Surface : 0,48 m <sup>2</sup> , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75°, Absence de masque, U <sub>ij</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, U <sub>w</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire Surface : 0,48 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75°, Absence de masque, U <sub>ij</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, U <sub>w</sub> : 3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Caractéristiques des portes	
	Porte(s) bois avec double vitrage Surface : 2,65 m <sup>2</sup> , U : 3,3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Définition des ponts thermiques	
	Caractéristiques des ponts thermiques	
Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,2, Linéaire : 10,8 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,2, Linéaire : 15,6 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,2, Linéaire : 22,16 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,2, Linéaire : 4,66 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,2, Linéaire : 2,8 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,2, Linéaire : 2,8 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0,2, Linéaire : 5,38 m, Liaison Mur / Plafond : Psi : 0,10, Linéaire : 32 m, Liaison Mur / Plafond : Psi : 0,4, Linéaire : 18 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,15, Linéaire : 60 m		
Système	Caractéristiques de la ventilation	
	Caractéristiques du chauffage	

Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire : Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000 avec thermostat d'ambiance  
 Becc : 2031, Rd : 0,82, Rg : 0,74, Pn : 24, lecs : 1,65, Fecs : 0

Caractéristiques de la climatisation : *rien*

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

*rien*

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation					
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collective et équipés comptages individuels	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X	
Utilisation des factures	X			X	X	X




Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

INDUSTRIE

## inventaire des ICPE

### Commune de SOUES

Registre	Statut	Nom	Adresse	Etat d'activité	Seveso
				Régime	Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	CEAFI FO.SUD-OUEST	Rue Aimée Bouchayé BP n° 5 65400 SOUES	En cessation d'activité	Non Seveso
	Coordonnées Précises	AUCHAN CARBURANT	ZAC du Parc de l'Arroux - Section 2.11 65400 SOUES	Autosollicité	NON
	Centre de la commune	AUCHAN FRANCE	ZAC du parc de fadour secteur 2.4 65400 SOUES	En construction	Non Seveso
				Enregistrement	NON
				En construction	Non Seveso
				Déclaration avec contrôle	NON

Nom

Adresse

Etat d'activité  
RégimeSeveso  
Priorité Nationale**ICPE situées à plus de 5000m du bien**

Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune SOUES